

À la recherche de l'équité dans les relations commerciales

Livia THÜR

Introduction

Q. — *Puis-je vous demander, madame, quelles ont été vos premières impressions à la lecture de cette nouvelle encyclique de Paul VI ?*

Ce qui m'a particulièrement frappée dans cette encyclique, c'est le souci de l'action immédiate et plus encore l'affirmation de l'urgence d'agir. A plusieurs reprises, Paul VI insiste sur la nécessité d'agir avant qu'il ne soit trop tard. C'est un accent qui ne peut laisser indifférent le lecteur. Par le « avant qu'il ne soit trop tard », le Pape évoque la possibilité que des populations continuellement soumises à des conditions de misère se soulèvent et passent à des révoltes ouvertes et sanglantes. Il ne semble pas douter que ces révoltes puissent se justifier, le cas échéant. Ce qu'il craint cependant, c'est que de telles révoltes, au lieu de résoudre les problèmes des populations en cause, les aggravent.

A côté du souci de l'action immédiate, ce qui frappe encore c'est le souci de l'efficacité dans l'action. Le texte nous dit qu'il serait important d'agir à la fois sur plusieurs plans. Il faudrait stimuler les initiatives des personnes et des organismes dans différents domaines, il faudrait, ensuite, organiser les initiatives déjà prises, les coordonner et, si possible, les intégrer. Cette préoccupation de stimuler, d'organiser, de coordonner et d'intégrer ne peut s'expliquer que par un souci d'efficacité dans l'action.

Voilà les deux aspects de l'encyclique, complémentaires d'ailleurs, qui ont retenu avant tout mon attention.

Q. — *Au point de vue doctrinal, peut-on dire que cette encyclique marque une évolution dans la pensée de l'Église ?*

Personnellement, je ne pense pas que du point de vue doctrinal, il y ait des éléments véritablement neufs dans l'encyclique en ce sens que la doctrine de l'Église ne nous a jamais obligés d'accepter un régime économique et d'en rejeter un autre, à condition que les régimes en question respectent les libertés individuelles minimales. Ce qui est peut-être nouveau, c'est l'affirmation solennelle de la possibilité qui existe pour l'humanité, ou des parties de l'humanité, de rejeter globalement le régime libéral sur le plan économique.

Ce que les pays économiquement sous-développés désirent réaliser, c'est l'industrialisation. Jusqu'à présent, dans les pays occidentaux, l'industrialisation allait de pair avec un régime libéral. Or, l'encyclique affirme qu'un pays peut promouvoir l'industrialisation sans nécessairement épouser le régime libéral avec toutes ses caractéristiques, avantages et inconvénients d'ailleurs. Cette possibilité de rejeter le régime économique libéral, parce que favorisant moins le développement dans la justice de certaines nations que d'autres, est peut-être soulignée de façon inhabituelle mais je ne dirais pas pour autant que ce sont là des choses essentiellement nouvelles.

N. D. L. R. — *Madame Livia Thür, professeur agrégée au Département des Sciences Économiques de l'Université de Montréal, a bien voulu accorder une entrevue à notre collaborateur, le P. Fernand Potvin, entrevue dont nous reproduisons ci-dessous les principaux passages.*

En effet, au cours des derniers siècles, l'Église a peut-être mis en veilleuse son enseignement très ancien sur le droit de propriété; en outre, elle n'a pas critiqué, ne semble-t-il, les abus du droit de propriété de façon aussi vive qu'elle l'avait fait à des époques antérieures. Si nous voulons retrouver l'enseignement en question, il nous faut relire saint Thomas. Son message, tout en reflétant les conditions spécifiques de l'époque, est d'une actualité exceptionnelle. Hélas, les catholiques, y compris les clercs, semblent avoir oublié quelque peu le contenu socio-économique de la doctrine thomiste. Quoi qu'il en soit, nous savons que saint Thomas dit explicitement que le droit de propriété sera régi par les communautés selon leur propre désir. Le droit positif variera donc d'un pays à l'autre et pourra nantir un pays, selon la volonté collective de sa population, d'un régime de propriété qui sera très différent du régime du pays voisin de sorte que la limitation du droit de propriété peut effectivement aller loin. Elle peut aller loin parce que l'Église a toujours enseigné, et c'est là un point commun de toute sa doctrine, que les biens terrestres ont été créés pour que chaque homme puisse en jouir. La propriété privée n'est finalement qu'une modalité de gestion de ces biens, modalité qui doit en assurer le juste partage. Mais aujourd'hui nous faisons comme si cela n'avait jamais été enseigné; disons plutôt que nous l'avons oublié et qu'il est bon qu'à l'heure actuelle, cela soit rappelé. C'est dans ce sens que je pense qu'il n'y a pas de choses vraiment nouvelles dans l'encyclique sur le plan doctrinal bien que ces rappels me semblent très opportuns et très heureux.

I

Déséquilibre des relations commerciales

Q. — *Au paragraphe 57, l'encyclique souligne le fait que les produits industriels exportés surtout par les pays riches bénéficient d'une hausse progressive des prix tandis que ceux des produits agricoles ou des matières premières exportés surtout par les pays pauvres sont orientés plutôt vers la baisse et subissent en outre de brusques et amples variations. Pourriez-vous nous expliquer les raisons de ce phénomène ?*

Vous touchez dans votre question tout d'abord à l'évolution divergente des prix des produits industriels exportés par les pays développés et des prix des matières premières exportées essentiellement par les pays sous-développés. Utilisant des termes techniques, nous donnerions la formulation suivante à votre proposition: les termes d'échange des pays économiquement développés s'améliorent sans cesse alors que les termes d'échange des pays économiquement sous-développés se détériorent, les termes d'échange étant le rapport des prix à l'exportation sur les prix à l'importation.

Cette affirmation est discutée. D'un côté, nous avons les études des organismes internationaux, tels les Nations-Unies et les organismes économiques qui en dépendent de même que celles des économistes qui représentent les intérêts des pays économiquement sous-développés; ces études sont presque unanimes à dire que si nous prenons comme période de référence la première partie du XX^e siècle, nous assistons effectivement

à une détérioration des termes d'échange des pays sous-développés, due principalement à la baisse des prix des produits qu'ils exportent traditionnellement. Par contre, si nous consultons certains — je ne dis pas tous — mais certains économistes américains nous voyons qu'ils s'appliquent à prouver que ces affirmations ne sont pas exactes ou sont entachées de grandes erreurs. En effet, lorsqu'on examine l'évolution des prix, il faut accorder une attention spéciale à la période de base avec laquelle on compare l'évolution; selon que l'on choisit comme période de base des années où les prix étaient plus élevés ou des années où les prix étaient plus bas, les résultats obtenus ne seront pas les mêmes.

Si cette question de la détérioration ainsi comprise des termes d'échange des pays sous-développés est discutée, il y a par contre, un autre fait sur lequel la plupart des économistes sont d'accord; c'est l'ampleur des fluctuations des prix des matières premières d'une année à l'autre. Des études des Nations-Unies nous montrent que, pendant la première moitié du XX^e siècle, la fluctuation moyenne des prix d'une cinquantaine de matières premières était de 14% l'an. S'agissant de fluctuation moyenne, ce résultat implique évidemment que dans certains cas les fluctuations effectives étaient encore beaucoup plus fortes. Si donc la tendance fondamentale à la baisse des prix des matières premières est discutée, les fluctuations elles-mêmes sont généralement admises par tous.

Q. — *Quels arguments les économistes apportent-ils pour expliquer de telles fluctuations dans les prix ?*

Les fluctuations sont dues au fonctionnement spécifique des marchés des matières premières. En effet, en faisant abstraction des produits couverts par des accords internationaux de stabilisation des prix, tels le blé et l'étain, en partie le café, en partie le sucre et en partie le cacao, pour ne prendre en considération que les autres matières premières, nous pouvons dire que les spéculations sur ces marchés jouent un très grand rôle. En général, les prévisions concernant les prix d'un produit dépendent beaucoup de celles que l'on peut faire sur l'offre et la demande, c'est-à-dire, sur la position statistique du marché. Lorsque l'on prévoit qu'en face d'une demande inchangée l'offre sera très grande — et pour les produits en question ces prévisions sont précisément assez aisées à faire — personne ne voudra acheter, tout le monde s'attend à ce que les prix subissent encore une baisse plus accusée et l'on est certain de cette baisse puisque l'on sait que l'offre sera très grande. Les intermédiaires qui achètent ces matières premières remettent donc leur décision d'acheter ce qui a pour effet de déprimer de plus en plus les prix. En outre, ceux des intermédiaires qui détiennent des stocks de ces matières premières se dépêchent de les vendre car ils redoutent une baisse encore plus prononcée des prix. Ils tâchent de se défaire de leurs stocks aussi rapidement que possible, c'est-à-dire au meilleur prix possible. Ces deux phénomènes, la remise des décisions d'acheter d'une part et la liquidation des stocks d'autre part, se conjugent et contribuent ensemble à l'effondrement des cours des matières premières. Quant à la demande qui se manifeste sur ces marchés et que jusqu'à présent nous avons supposée constante, elle peut également changer. Elle changera notamment, à court terme, en fonction de la situation conjoncturelle dans laquelle le pays acheteur se trouve. Même si nous faisons abstraction des changements exceptionnels dus à des faits exogènes, tels que le déclenchement des hostilités en Corée en 1951, les changements conjoncturels de la demande pour les matières premières ne sont pas négligeables et nourrissent la spéculation au même titre que les variations de l'offre. Les fluctuations des prix dont nous parlons privent les pays

sous-développés de la possibilité de compter sur des revenus extérieurs constants.

Il nous faut expliquer maintenant la hausse progressive des prix des produits industriels car c'est l'autre sujet autour duquel gravitent les réclamations des pays sous-développés. Dans les pays développés le progrès technique se poursuit à un rythme accéléré. Les investissements nécessaires à la recherche fondamentale et appliquée de même que les investissements consacrés à l'incorporation des innovations dans le processus de production absorbent des ressources financières et humaines croissantes. De plus, grâce à l'état d'organisation des forces économiques dans les pays développés et notamment du travail, les taux des rémunérations y augmentent aussi très rapidement. Aussi longtemps que l'augmentation des coûts est compensée par l'augmentation de la productivité, les prix demeurent stables. Mais il n'en est pas toujours ainsi et alors, l'écart doit être comblé par la hausse des prix. Cette hausse plus ou moins continue des prix des produits industriels ampute progressivement la capacité d'acheter, c'est-à-dire, la capacité d'importer des pays sous-développés, même si leurs revenus se maintiennent.

La seule consolation que nous ayons l'habitude de leur offrir à ce sujet n'est pas une consolation véritable pour eux puisque, certes, ils nous achètent des produits sans cesse perfectionnés mais en ont-ils vraiment besoin? Ne serait-il pas plus avantageux pour eux de pouvoir disposer, s'il y avait moyen, de produits plus simples dont ni la manipulation ni l'entretien ne feraient appel à des qualifications spécifiques?

Il est vrai que si les pays sous-développés pouvaient augmenter le volume de leurs exportations, ils pourraient accroître leur capacité d'acheter. Dans ce cas, la hausse des prix des produits industriels ne devrait pas les inquiéter outre mesure. Malheureusement, c'est là chose bien difficile à réaliser et pour plusieurs raisons. Tout d'abord la demande pour les produits alimentaires tropicaux est aussi peu élastique par rapport au prix que par rapport aux revenus. Que le prix des oranges baisse ou que nos revenus augmentent, nous n'allons pas en consommer beaucoup plus. En outre et à long terme, certaines substitutions jouent contre les pays sous-développés: des matières premières traditionnellement utilisées dans la production de certains biens se voient remplacées par d'autres; le nylon remplace le coton, la soie et ainsi de suite. Enfin, nous assistons aussi, à long terme, à la miniaturisation des produits industriels. Peu de métaux entrent dans un transitor ou dans un vaisseau cosmique comparé aux qualifications du facteur humain qui s'y incorporent. Les possibilités d'étendre le volume de vente des matières premières ne sont donc pas très grandes.

Voilà quelques réalités fondamentales au sujet de la position des pays sous-développés dans les échanges commerciaux sur le plan international. Quelle que soit la tendance des prix à l'exportation de leurs produits, nous pouvons dire que ces pays, ne jouissent pas de revenus extérieurs continus, et ne peuvent guère accroître leur capacité d'importer.

II

Solutions possibles

Q. — *Deux types de solutions sont proposés au problème du sous-développement par l'encyclique aux paragraphes 61 et 64: d'une part, des ententes entre pays riches et pays pauvres afin de régulariser le cours des matières premières, d'autre part, la création dans le Tiers-Monde d'ensembles régionaux afin de mieux répartir les capitaux disponibles, les marchés, etc. Laquelle de ces deux solutions vous semble la plus prometteuse ?*

Si vous le voulez bien, regardons d'abord la stabilisation des prix des matières premières. L'unique solution à effet immédiat, pour aider les pays économiquement sous-développés à régulariser leurs revenus extérieurs, consiste à généraliser les accords de stabilisation des prix des matières premières, à la condition cependant que les pays industriellement développés fournissent les moyens financiers exigés par ces politiques de stabilisation, c'est-à-dire les institutions qui seront appelées à les appliquer. Tout accord de prix est lié à une certaine limitation quantitative de la production. Il en est déjà ainsi pour les accords actuellement en vigueur, par exemple en ce qui concerne l'étain. Ce principe de la limitation incomberait aux pays producteurs de matières premières. Mais les provisions financières nécessaires au fonctionnement de ces accords incomberaient aux pays économiquement développés. J'y insiste car, à certains moments, la demande peut être inférieure aux quotas convenus. A ces moments il faut financer l'achat et le stockage des surplus, ce qui peut représenter une charge assez lourde.

Q. — Est-ce que les pays développés sont désireux de généraliser ces accords ?

Hélas, je dois plutôt répondre par la négative. A cet égard, la France est un des rares pays qui soit disposé à étendre le système. Elle continue à protéger certains produits de ses ex-colonies, devenues pays indépendants et, à ce titre, membres associés de la Communauté Économique Européenne. Cela veut dire que les anciennes colonies de la France, comme celle de la Belgique d'ailleurs, jouissent d'un marché assuré dans la C. E. E. à laquelle ils vendent leurs huiles végétales, leurs produits tropicaux et d'autres à des prix généralement plus élevés que ceux pratiqués sur le marché mondial. A la conférence de l'UNCTAD, organisme des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement, tenue à Genève en 1964, la France était le seul pays parmi les grands pays industriels qui ait proposé la généralisation de ce système; Anglais et Américains s'y sont nettement opposés. Mais, leur comportement s'explique aussi. La cotation des matières premières se fait depuis toujours sur les deux grands marchés du monde que sont Londres et New-York. Les opérateurs de ces marchés, c'est-à-dire les intermédiaires ou commerçants de gros, sont dans leur grande majorité des ressortissants des deux puissances économiques en question. Tout gouvernement subit, lors de l'élaboration de sa politique commerciale, l'influence de ses groupes de pression; les gouvernements anglais et américains n'en sont pas plus exempts que d'autres. Or, les intermédiaires en cause n'ont évidemment pas intérêt à ce que les accords de stabilisation se généralisent.

Néanmoins, c'est précisément la fixation des cours et des quantités vendues qui constitue le seul moyen d'assurer aux pays sous-développés des entrées régulières de devises, grâce auxquelles ils peuvent importer l'équipement nécessaire à la réalisation de leurs plans de développement.

Le seul argument que l'on ait parfois invoqué sur le plan économique à l'encontre de ces accords n'est qu'un pseudo-argument qui témoigne plus de l'ignorance de la question que du bien-fondé du raisonnement utilisé. L'argument consiste à dire que ces accords orientent les productions dans un sens anti-économique, c'est-à-dire irrationnel. Qui-conque a étudié les mécanismes des accords de stabilisation sait qu'il n'en est pas ainsi. Ni la limitation quantitative des productions, ni la fixation des prix ne sont déterminées une fois pour toutes. Bien au contraire, elles sont périodiquement réexaminées et réajustées en fonction de l'évolution économique fondamentale.

Je suis donc, en ce qui me concerne, favorable à ces accords et je regrette que la bonne volonté indispensable à leur généralisation fasse encore défaut.

Q. — Que penser maintenant de l'établissement de marchés communs dans le Tiers-Monde ?

Je suppose que vous songez, par exemple, à l'ensemble des pays latino-américains, ou bien à ceux de l'Amérique centrale, ou encore aux pays africains de l'est ou de l'ouest. Personnellement, je suis extrêmement sceptique quant à la réalisation et quant à l'efficacité de ces marchés communs. On en parle beaucoup plus que de la généralisation des accords sur les matières premières parce que cela a suscité de grands espoirs, mais il est à craindre que ces espoirs ne soient sans lendemain.

Pourquoi est-ce difficile? La brève expérience du Marché commun européen nous permet de dire qu'une intégration est plus facile à réaliser entre pays qui ont atteint un certain niveau de développement économique et, de plus, un niveau assez voisin. Cela signifie que ces pays ne doivent plus faire ce qu'on appelle leur « option de structure », c'est-à-dire qu'ils n'ont plus à choisir entre telle ou telle production parce qu'ils les possèdent déjà toutes ou presque toutes. Les spécialisations se font alors entre qualités différentes d'un même produit. Ainsi, aucun pays des Six ne se demande s'il fera ou s'il ne fera pas de textiles puisque chacun en fait depuis très longtemps déjà; mais désormais, chacun se spécialisera dans les textiles pour lesquels ses avantages comparatifs le favorisent le plus; par exemple, dans ce domaine, la France fera plutôt des textiles de luxe tandis que les Pays-Bas ont opté pour une production de masse, l'un gagnant sur le prix unitaire élevé, l'autre sur le volume vendu.

Mais comment un marché commun pourrait-il s'établir à brève échéance entre pays qui tous se trouvent à peu près au même niveau de sous-développement économique qui, par conséquent, doivent encore faire leur option de structure fondamentale? Que peuvent-ils échanger entre eux pour commencer? En réponse à cette question, on émet l'hypothèse qu'à l'intérieur d'un marché commun les partenaires pourraient décider plus rationnellement de la répartition de leurs ressources, et, plus concrètement, des investissements à réaliser: cela veut dire qu'ils devraient, ensemble, décider, pour chacun des pays participants, des options de structures fondamentales. Mais quel est le pouvoir politique qui accepterait, à l'heure actuelle, de renoncer à certains types de production, au profit de ses partenaires? A ce propos, j'aimerais vous signaler que même derrière le rideau de fer, de tels choix se sont avérés difficiles sinon impossibles. Vous savez qu'à l'intérieur de l'hémisphère socialiste ou communiste, on a convenu que l'U. R. S. S. étant déjà relativement développée, ferait toutes les sortes de production mais que les satellites de l'U. R. S. S. se spécialiseraient dans certains secteurs. Étant donné que la Roumanie est un pays qui ne se trouve pas au même niveau de développement industriel que l'Allemagne de l'Est ou la Tchécoslovaquie, on a voulu lui imposer un type de spécialisation qui l'aurait fait renoncer à des projets de développement industriel semblables à ceux de ses voisins. Et vous savez que la Roumanie a dit non. Cela veut dire que même sous l'égide d'une discipline de fer, d'une idéologie rigoureusement identique et des mêmes principes économiques, lorsque les espoirs et les intérêts fondamentaux d'un pays sont lésés, il n'y a pas moyen de lui arracher son consentement.

Compte tenu de ces obstacles — et nous n'avons rien dit des difficultés provenant de l'insuffisance, voire de l'absence de moyens de communication, chemins de fer, routes, voies navigables, etc. — je ne crois personnellement pas beaucoup

à ces projets de marché commun, du moins à court et à moyen terme. Toutefois, l'approfondissement des discussions pourrait utilement préparer le long terme.

Q. — Peut-on penser à d'autres solutions que celles proposées par l'encyclique pour soulager le fardeau des pays en voie de développement ?

Votre question me permet de revenir à une de mes premières constatations, à savoir que cette encyclique se caractérise par un souci d'efficacité dans l'action. C'est précisément dans cette perspective que j'envisagerais, à la fois, plusieurs initiatives bien coordonnées. Je rappelle tout d'abord ce que nous avons déjà dit sur la généralisation des accords sur les prix des matières premières: à la condition d'être bien faits et bien orientés, ces accords auraient des conséquences immédiates et heureuses et pourraient être maintenus aussi longtemps que nécessaire. Je favoriserais en outre l'extension des crédits à long terme, et à des conditions financières avantageuses aux pays économiquement sous-développés, pourvu que ces crédits soient obligatoirement liés à des plans de développement et soumis à des contrôles, si possible internationaux. Quant à l'utilisation de ces crédits, je serais extrêmement soucieuse de les orienter tout d'abord vers l'agriculture, car aussi longtemps que leurs problèmes agricoles ne sont pas résolus, c'est en vain que ces pays s'engagent dans une industrialisation prématurée.

Même si le développement de l'agriculture doit s'insérer dans une planification plus vaste, ce dont personne ne doute, il ne peut se réaliser qu'à la condition de mettre l'accent sur des initiatives locales. Vous avez certainement entendu parler de l'initiative du R. P. Pire, récent prix Nobel de la paix, notamment dans le Pakistan oriental. Nous ne parlons ici que d'une de ses nombreuses initiatives. Avec des moyens très modestes mais précis, une équipe s'installe dans une

région et montre peu à peu à la population comment produire systématiquement, avec plus d'efficacité, et comment étendre l'éventail des produits. Après quelques années, cette équipe repart. Elle a transmis à cette population les moyens d'action qui améliorent immédiatement son niveau de vie et elle l'a rendue maître de ces moyens. Sans doute n'est-ce qu'une goutte d'eau dans l'océan mais il faudrait précisément multiplier ces gouttes d'eau. Une véritable croisade devrait être entreprise pour amener les jeunes de tous les continents, en fonction de leur volonté d'engagement et de leurs connaissances spécifiques, à consacrer une période de leur vie, à titre gratuit, à ces populations. On proposerait ainsi un idéal à notre jeunesse qui correspondrait bien à ses exigences de pureté et à son besoin d'évasion ou d'aventure, entendu dans l'acceptation la plus saine du terme.

Conclusion

Q. — Puis-je vous demander, en terminant, si la parution de cette encyclique vous paraît survenir à un moment particulièrement opportun ?

Bien sûr, la parution de l'encyclique me réjouit parce qu'il est bon que le monde entier sache le désir du Pape et de l'Église de participer à la solution des problèmes les plus graves de notre époque. Par contre, je suis en même temps effrayée de ce que nos consciences de chrétiens aient besoin d'un appel aussi solennel pour agir. Pourtant, nous avons dans l'histoire les hommes n'ont reçu autant d'informations que nous, et non seulement des informations chiffrées qui ne parlent qu'à l'esprit mais des informations visuelles qui parlent à tout l'être. Personne n'a pu voir comme nous voyons la misère dans les pays sous-développés, et cependant qu'avons-nous fait et que faisons-nous pour l'éliminer ?

Le Fonds canadien de coopération

S. Exc. Mgr J.-Aurèle PLOURDE, archevêque d'Ottawa

LE DÉBUT DE L'ENCYCLIQUE *Populorum progressio* mentionne les principales initiatives des papes en matière sociale, depuis Léon XIII. La plus récente est l'institution, par le *motu proprio* du 6 janvier 1967, de la Commission pontificale d'études « *Justitia et Pax* » qui a tenu sa première réunion plénière à Rome, du 16 au 25 avril. L'encyclique cite le paragraphe du *motu proprio* qui énonce le but de la Commission dans les termes suivants:

« susciter dans tout le peuple de Dieu la pleine connaissance du rôle que les temps actuels réclament de lui, de façon à promouvoir le progrès des peuples plus pauvres, à favoriser la justice sociale entre les nations, à offrir à celles qui sont moins développées une aide telle qu'elles puissent pourvoir elles-mêmes et pour elles-mêmes à leur progrès ».

On sait que le Pape a nommé président de cet organisme le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, qui présidait déjà depuis juillet 1966 le Comité provisoire chargé

de répondre au vœu formulé à l'article 90 de la Constitution pastorale sur l'Église dans le monde actuel. La présence d'un cardinal canadien à la direction de l'organisme créé par le Pape, sur recommandation du Concile, sera pour les catholiques du Canada un motif supplémentaire d'intensifier leur effort de coopération avec les pays en voie de développement.

Une importante décision

Dès l'automne de 1966, la Conférence Catholique Canadienne avait pris dans ce sens une importante décision, qui est depuis lors en voie de réalisation. A leur réunion plénière du 13 octobre, les membres de l'épiscopat canadien approuvaient à l'unanimité le projet exposé dans un document intitulé: « Fonds national d'aide aux pays en voie de développement ». Un Comité spécial composé de huit